



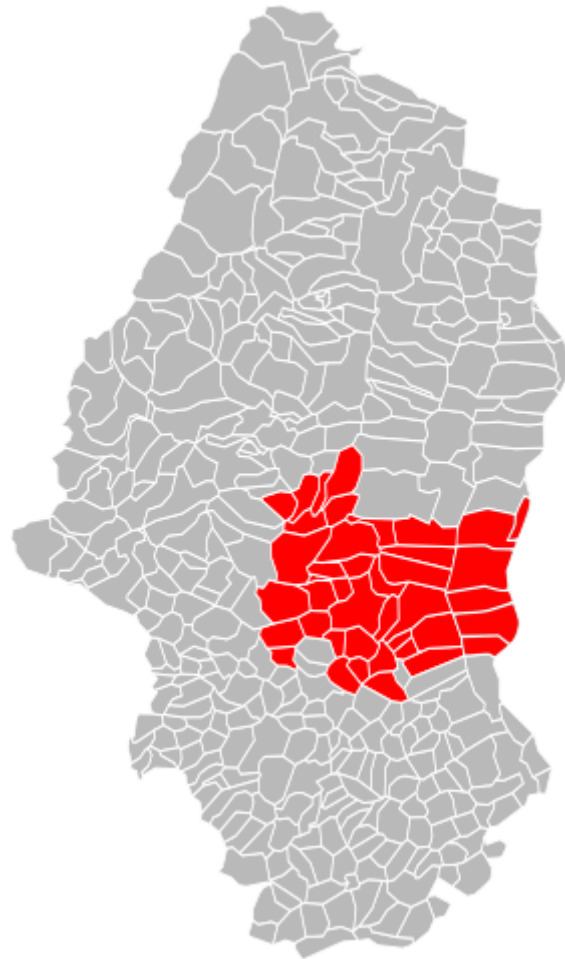
Rapport d'activité

1^{er} janvier – 31 décembre

2022



F. L'inscription de la CPTS dans le paysage local



1. Contrat local de santé – Ville de Mulhouse

La CPTS Mulhouse Agglomération (CPTS MA) participe à la définition du troisième Contrat Local de Santé (CLS) de la ville de Mulhouse dont la signature est prévue mi 2023.

Les travaux de rédaction du CLS ont débuté en 2021 par un bilan du dernier contrat et une consultation citoyenne organisée par la ville de Mulhouse.

Début mai 2022 a eu lieu le colloque « Mulhouse Solidaire », où se sont tenus plusieurs ateliers, dans l'optique de découvrir les initiatives d'autres collectivités territoriales en France.

Plusieurs groupes de travail ont été créés pour rédiger les fiches actions du CLS :

- offre de soins (animation : Région Grand Est/ **CPTS MA**),
- santé mentale,
- vieillissement et perte d'autonomie (animation : Collectivité Européenne d'Alsace/ **CPTS MA**),
- santé environnementale,
- accès aux soins des publics précaires,
- santé de l'enfant (0-12 ans) et des futurs parents - GHRMSA et ville de Mulhouse,
- santé des jeunes (12-25 ans),
- prévention et dépistage du cancer,
- nutrition et activité physique.

Après une phase de constitution, ces groupes ont débuté leur travail en septembre. La CPTS Mulhouse Agglomération assure le co-pilotage de deux de ces groupes, participe aux travaux de la plupart des groupes et siège également au comité technique du CLS.

2. Hôpital de proximité de Pfastatt

La CPTS Mulhouse Agglomération a rencontré le 23 novembre - à sa demande - la direction de l'hôpital de Pfastatt.

Depuis la loi d'organisation et de transformation du système de santé de 2019, les hôpitaux de proximité constituent le premier niveau de la gradation des soins hospitaliers. Ils assurent des missions communes avec d'autres acteurs de leurs territoires : appui aux professionnels du premier recours (médecins, infirmiers, kinés...), maintien à domicile en lien avec les médecins traitants, prévention, continuité des soins.

Les hôpitaux de proximité bénéficient d'une garantie pluriannuelle de financement pour les activités de médecine (sortant ainsi partiellement de la contrainte de la tarification à l'activité) et peuvent prétendre à une « dotation de responsabilité territoriale » pour leurs projets renforçant l'accès aux soins.

Dans le cadre du Ségur de la santé, il a été demandé aux hôpitaux de proximité de mettre en place des modes d'organisation ouverts sur leurs territoires, facilitant l'émergence d'organisations partagées et décloisonnées, en privilégiant l'articulation avec les projets de santé portés par les CPTS. L'objectif est de proposer une offre de soins structurée et des parcours de soins plus fluides pour les usagers.

Cette première rencontre entre la CPTS Mulhouse Agglomération et la direction de l'hôpital de Pfastatt, sera suivi d'un travail en commun en 2023.

3. Collectif CPTS 68

Afin de mettre en œuvre le programme ICOPE, une association loi 1908 dénommé « Collectif CPTS 68 » a été créée.

La nécessité de créer une association pour ce projet spécifique a été ressentie comme une opportunité pour poser la première pierre d'une structure "inter-CPTS" départementale. La CPTS Mulhouse Agglomération a été l'un des moteurs principaux de la création de ce Collectif, porté sur les fonds baptismaux par son Assemblée Générale constitutive tenue le 10 juin.

Le Collectif CPTS 68 a vocation à accueillir en son sein toutes les CPTS du département. A l'heure actuelle, les 4 CPTS constituées dans le Haut-Rhin sont adhérentes :

- CPTS Rhin Brisach – CPTS taille 1,
- CPTS Thur Doller – CPTS taille 2,
- CPTS Colmar Agglo – CPTS taille 3,
- CPTS Mulhouse Agglomération – CPTS taille 4.

La CPTS Mulhouse Agglomération a participé aux deux AG tenues en 2022 :

- l'AG constitutive du 10 juin, ayant permis d'approuver les statuts associatifs et d'élire le Bureau : Dr DANNER (Colmar), président ; Dr RUETSCH (Rhin-Brisach), secrétaire ; Dr RESSEL (Mulhouse), trésorier,
- l'AG du 06 octobre, statuant sur divers points d'organisation financière.

Chaque projet ayant sa spécificité au sein de l'association, le programme ICOPE est géré par un comité de pilotage spécifique ne regroupant que les CPTS de Colmar et de Mulhouse.

Par ailleurs, le Collectif CPTS 68 a été sollicité par le SAMU 68 pour organiser des réunions de concertation entre les partenaires concernés par le futur SAS 68.

4. Fédération nationale des CPTS – Collège des coordinateurs d'Alsace Vosges Moselle

La CPTS Mulhouse Agglomération est adhérente à la fédération nationale de CPTS (FCPTS) et participe à certains groupes de travail.

Deux membres du Bureau et la coordinatrice ont participé aux journées nationales des CPTS à Nantes du 21 au 23 septembre 2022.

Une réunion mensuelle regroupe en visioconférence ou en présentiel l'ensemble des coordinateurs de CPTS d'Alsace et une partie des Vosges et de la Moselle.

Un groupe WhatsApp dédié permet des échanges entre les réunions.